ÉCOLE
Saint-Bénigne

GROUPE
Saint-Bénigne

HORAIRES DE RENTREE 2015

Ecole maternelle et primaire

7 rue du Pommard - 21000 Dijon

DATE DE RENTREE : Mardi 1er septembre 2015

Appel à 9 h pour les primaires
Accueil à 9 h 30 pour les maternelles

« Café de rentrée » offert par l'Apel à partir de 9 h

Classes	Enseignants	ASEM
TPS/PS*	Madame DE LA CELLE	Madame MAZET
MS	Madame BOUTON	Madame CHARPY
GSM	Madame ALBERICI	Madame TAULIN
CP-A	Madame BOITEL	
CP-B	Madame BOUCHARD	
CE1	Mesdames HERBETTE ET DUPAYS	
CE2	Mesdames PERUTA et GUERREIRO	
CM1	Madame MOSSIERE	
CM2	Madame SCOAZEC	
CLASSE ASH	Madame BATTISTELLA	

(*) Pour la classe de TPS /PS, la rentrée sera échelonnée sur deux jours - **voir annexe**.

Les horaires de fonctionnement (lundi - mardi - jeudi - vendredi) :

- de 8 h 30 à 11 h 45 : accueil à partir de 8 h 15 (en classe pour les maternelles et sur les cours respectives pour les primaires) ;
- de 13 h 45 à 16 h 45 : accueil à partir de 13h30 (en classe pour tous les enfants)

Garderie – Etudes accompagnées :

- de 7 h 30 à 8 h 15 ;
- de 17 h à 18 h 30 **au plus tard**.

Fournitures (voir listes annexées)
Pour les classes de CP et de CE1, se reporter aux listes d'élèves annexées.
Possibilité de commander via SCOLEO (livraison nominative à l'adresse de l'établissement) - **voir annexe**.

L'élève est tenu de respecter l'horaire de fonctionnement ; tout changement sera signalé à la famille. Les élèves ne sont pas sous la responsabilité de l'établissement avant 8 h 15. **Ceux qui arrivent avant les cours doivent**

obligatoirement se présenter en garderie (ils ne doivent pas attendre dans la cour de l'établissement ou hall d'accueil). A la fin des cours, tous les élèves quittent l'établissement ou vont en garderie/étude s'ils sont inscrits. La responsabilité de l'établissement ne saura être engagée si des jeunes, non autorisés, restent dans l'enceinte de l'établissement à la fin des cours.

Contacts :

Direction générale	Anne Guillaud (03 80 30 20 03)
Chef d'établissement	Anne Zana (03 80 41 28 01) en décharge complète
Secrétaire	Karine Mendelski (03 80 41 28 01)
Le service de la Pastorale	Christine Binet (03 80 41 28 01)

INFORMATIONS GENERALES

Affichage
Tout affichage est soumis à autorisation de la Direction sous peine de sanction.

Assiduité
Toute absence doit être signalée au secrétariat (03 80 41 28 01) et suivie d'un justificatif écrit.

Assurance scolaire
Les familles doivent justifier auprès de l'établissement qu'elles bénéficient bien d'une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Corporelle couvrant l'élève dans les activités qu'il serait amené à pratiquer dans l'établissement et lors des voyages scolaires (attestation à remettre au secrétariat en début d'année). **L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations du matériel appartenant à l'élève.**

Cahier de liaison
En début d'année, les élèves reçoivent un cahier de liaison qui doit être régulièrement consulté par les parents et être toujours dans le cartable.

Cartables / sacs
Précautions à prendre : si le cartable est laissé dans des locaux accessibles à tous, enlever toutes les affaires qui pourraient tenter des personnes indélicates (calculatrice, portefeuille, montre, argent…). **La responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas de vol.**
Attention : ne pas laisser les sacs dans les lieux de passage (couloirs, escaliers) !

Certificat de scolarité → A demander au secrétariat.

Exactitude
Elle doit être rigoureuse pour toutes et tous. Plusieurs retards sans raison valable donneront lieu à une sanction.

Facturation
En début d'année scolaire, une note annuelle parvient aux familles. Elle pourra être réglée soit dans son intégralité ou par échelonnement envisageable, en 3 ou 5 fois (dans ce cas, dernière échéance au 15 avril), soit par prélèvement automatique.

Fichier élève/famille
Merci d'informer le secrétariat, par courrier, de tout changement (adresse, numéro de téléphone fixe et portable, adresse mail…).

Messages personnels destinés aux élèves
Aucun message ne sera transmis aux élèves dans les classes sauf cas exceptionnel et uniquement pour des motifs sérieux et urgents. Les familles pourront joindre le secrétariat (03 80 41 28 01).

Ordre et propreté des locaux
le respect de soi et des autres s'exprime dans la propreté des locaux (travail du personnel d'entretien) et la non dégradation du matériel scolaire. Les élèves y veilleront tout particulièrement.

Projet pastoral
Conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique, un temps d'éveil à la foi est proposé en CP et CE1et un temps de catéchèse à partir du CE2 .Ce temps vous sera communiqué à la réunion d'informations générales.

Réduction du gaspillage
Il est demandé d'économiser tout spécialement l'électricité et les fournitures personnelles. Au self, ne prendre que ce dont on a besoin pour satisfaire son appétit et surtout ne pas jeter de nourriture, ni de pain.

Règles civiques à respecter
Les élèves doivent :

- accepter les règles de vie en commun (tenue, politesse, hygiène) ;
- avoir le souci permanent de l'assiduité aux cours et de la ponctualité ;
- s'exprimer, entre eux et auprès des responsables et des enseignants, avec calme et courtoisie ;
- veiller à respecter le règlement intérieur (cf. articles des conditions générales liées à l'inscription) ;
- il est distribué aux élèves du CP au CM2 "La Charte de l'Ecole *saint bénigne*" en début d'année scolaire avec le permis à points.

Relevés de notes
Au terme de chaque période d'enseignement, un bulletin avec appréciations est remis directement aux élèves par la Directrice en CM1 et CM2 au cours d'un entretien individuel et distribué aux enfants du CP au CE2. **Les relevés de notes sont à conserver précieusement, aucun duplicata ne sera délivré.**

Respect des lieux de vie et de la vie de groupe
Le respect des autres implique la politesse, la courtoisie et l'esprit de tolérance vis-à-vis de tous (camarades, enseignants, personnel…). Il faut apprendre à exprimer ses difficultés et attentes auprès des responsables concernés, des enseignants, des personnels, de ses camarades avec calme et courtoisie, en utilisant un vocabulaire adapté (sans vulgarité), dénué de toute agressivité et en observant une attitude correcte. La manifestation de sentiments affectifs doit être empreinte de retenue dans les couloirs et est strictement interdite en classe.
a. Tenue vestimentaire :

- propre et décente (ni provocante, ni négligée) ;
- la coupe de cheveux doit être soignée ;
- le couvre-chef est interdit à l'intérieur des locaux ;
- la tenue de sport est à réserver uniquement pour les activités sportives.

b. Les outils de communication sont interdits (cf. règlement intérieur).

Restauration
Le compte-élève devra être approvisionné, par :

- chèques (à l'ordre de la N.A.E.P. Groupe *saint bénigne*) ;
- espèces ;
- ou paiement en ligne : sur **http://stbe2.parentdeleve.net**. Possibilité de consulter et d'approvisionner la carte «repas» grâce à des codes d'accès qui vous seront remis à la rentrée.

Les règlements par chèque ou en espèces doivent être déposés auprès du secrétariat.

Le coût repas est de 5,70 € (3,20 € + 2,50 € de frais de fonctionnement et d'encadrement). La possibilité d'apporter son panier-repas est également accessible au tarif de 2,50 € (frais de fonctionnement et d'encadrement) à partir du CP; par contre : sandwichs, hamburgers… sont interdits dans le souci d'une alimentation équilibrée.

DATES A RETENIR

Réunions de parents	➔**Important : réunion d'informations générales pour tous les parents (présentation du projet de l'école saint bénigne à la rentrée 2016).** **Vendredi 11 septembre à 18h** **Réunion de classes :** ➔ Maternelle: lundi 7septembre à 17 h 30 ➔CP/CE1/CE2: mardi 8 septembre à 17 h 30 ➔ CM1/CM2 : vendredi 18 septembre à 17 h 30
Assemblée générale de l'APEL	Mardi 29 septembre à 18 h
Messe de rentrée de l'enseignement catholique	Samedi 26 septembre à l'église de Mirebeau
Messe de rentrée du Groupe et Messe de rentrée du Chœur de la Maîtrise	Dimanche 11 octobre à 10 h à la Cathédrale Saint Bénigne
Soirée solidarité du Groupe	Vendredi 27 novembre
Réunion orientation 6ème	Jeudi 3 décembre à 18 h à l'école
Marché de Noël	Vendredi 11 décembre
Concerts de Noël (Chœur de la Maîtrise)	Samedi 12 et dimanche 13 décembre
Journée Portes Ouvertes	Samedi 6 février 2016
Fête de l'école	Dimanche 26 juin 2016

Calendrier des vacances scolaires :

- **Toussaint :** du vendredi 16 octobre au soir au lundi 2 novembre au matin ;
- **Noël :** du vendredi 18 décembre au soir au mardi 5 janvier au matin ;
- **Hiver :** du vendredi 12 février au soir au lundi 29 février au matin ;
- **Printemps :** du vendredi 8 avril au soir au lundi 25 avril au matin ;
- **fin des cours :** vendredi 1juillet au soir.

Les cours sont supprimés aux dates suivantes :

- **Vendredi 2 octobre 2015 :** journée pédagogique
- **Lundi 4 janvier 2016** : récupération de la Porte Ouverte
- **Lundi 4 et mardi 5 juillet 2016:** journées pédagogiques